



Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, a demandé l'avis de la HCC sur le cas du sénateur Mapar Lylison de René, en fuite depuis 7 mois, suite à son appel à ville morte et condamné par contumace à un an de prison ferme pour trouble à l'ordre public et atteinte à la sûreté de l'Etat. Sa famille a fait opposition à la décision de justice. La HCC s'est déclarée incompétente sur la demande d'avis, laissant le soin au bureau permanent du Sénat d'appliquer son règlement intérieur. L'immunité parlementaire dont se prévaut le sénateur Lylison pourrait donc être levée. Le Sénat a carte blanche pour constater la vacance du siège et procéder au remplacement du sénateur.

« On est plus près que jamais de l'explosion sociale », met en garde la présidente de Freedom, conseillère municipale d'Antananarivo. Elle estime qu'il est urgent que l'État prenne ses responsabilités face aux difficultés dans lesquelles se débat la population. Lalatiana Rakotondrazafy revendique le droit, reconnu par les conventions internationales, pour la population de s'exprimer librement, sans crainte de répression.

Les « fédéralistes » réclament une réforme constitutionnelle. Plus de 50 ans d'Etat unitaire, martèlent-ils, n'ont apporté que dissensions, inégalités et injustices. Les inégalités flagrantes entre régions et l'extrême centralisation du pouvoir expliqueraient, selon eux, que la réconciliation nationale ne puisse aboutir.

La commémoration de la fusillade du 7 février 2009 s'est déroulée dans le calme, contrairement aux années précédentes. Christine Razanamahasoa, coordonnatrice du Mapar et ancienne ministre de la justice de la Transition, a rappelé qu'*« une décision de justice a déjà été rendue à ce sujet [et que] maintenant il s'agit de l'appliquer »*. La Gazette rappelle qu'un procès sur la tuerie a été organisé et a abouti en août 2010 à la condamnation à la prison à perpétuité de Marc Ravalomanana et de 17 « co-auteurs ». *« Une 'justice des vainqueurs', administrée par ceux qui ont accédé au pouvoir grâce au carnage »*, juge le quotidien. 214 des 217 membres de l'Association des victimes (AV7) ont été recrutés comme fonctionnaires et ont fait allégeance au pouvoir, tournant le dos aux animateurs de la « révolution Orange ».

Le président du parti MMM réclame toujours de se faire octroyer le poste de vice-président de l'Assemblée nationale réservé à l'opposition. Il demande au pouvoir de sortir de son mutisme et d'admettre l'existence d'une opposition légale prévue par la Constitution.

Des rumeurs persistantes font état d'un plan de destitution d'Honoré Rakotomanana, président du Sénat. Cette fois encore, les membres du bureau permanent semblent être à l'origine de cette tentative, motivée par un défaut de transparence dans la gestion du budget de l'institution mais qui aurait aussi une visée politique : si le chef de l'Etat est candidat à sa propre succession, le président du Sénat serait chargé de l'intérim, une perspective qui ne conviendrait pas à la frange la plus radicale du parti présidentiel HVM.

La Haute cour de justice (HCJ), compétente pour juger les hautes autorités, n'est toujours pas en place alors que son installation est attendue avec impatience par la communauté internationale, notamment par l'UE. Le décaissement des 15 millions d'euros d'aide budgétaire attendus en juin pourrait être conditionné par la prise du décret d'installation de la HCJ. En 2015 déjà, et pour ce même motif, l'aide budgétaire décaissée n'avait été que partielle.

Le Pnud relance une médiation entre les partis politiques. Un schéma de consolidation de sortie de crise est en préparation à travers le lancement d'un « atelier interactif des partis politiques de Madagascar sur leur leadership et la contribution de la consolidation de la paix et de la démocratie ». Les Nations unies ont pour objectif d'instaurer une conjoncture politique apaisée et saine avant la tenue du scrutin présidentiel de 2018 et de prévenir une éventuelle crise postélectorale. Marc Ravalomanana a saisi l'occasion de cette concertation pour mettre en garde ceux qui voudraient l'exclure de ce scrutin. *« L'exclusion de candidats à l'élection présidentielle de 2018 ouvrira la voie à des troubles politiques, plus graves qu'en 2009 »*, a-t-il martelé, avant de mettre en garde ceux qui seraient tentés de rééditer le « ni...ni... ». La menace d'exclusion pourrait également viser Andry Rajoelina pour sa prise de pouvoir intervenue en violation de l'Accord de Cotonou. Récemment, le président du parti présidentiel HVM avait semé le trouble en déclarant qu'il souhaitait que la candidature des deux protagonistes de la crise de 2009 ne soit pas validée.

Le SeFaFi a dénoncé l'instrumentalisation de la religion par les politiciens. Dans un communiqué il milite en faveur d'une « laïcité saine » qui garantisse à la politique « d'opérer sans instrumentaliser la religion et à la religion de vivre librement sans s'alourdir du politique dicté par l'intérêt ».

À ceux qui lui reprochent de s'immiscer dans les affaires nationales, l'Église catholique répond que c'est un devoir. *« L'Église ne se contente pas de trouver les remèdes, elle les applique de ses propres mains. (...) Le*

respect de la dignité humaine doit être la cause et la fin de toutes les institutions sociales », a-t-elle affirmé à l'occasion d'un symposium sur la doctrine sociale de l'Église.

« **L'islam à Madagascar fait depuis deux ans l'objet d'une très forte couverture médiatique et politique** », constate **Lacroan'i Madagasikara**. Le quotidien catholique, reprenant les termes d'une « *Note de l'Ifri* », écrit : « *Cet attrait - aussi massif que soudain - tranche avec le faible nombre d'études sur l'islam à Madagascar. La thématique de 'islamisation' est dominante dans le traitement politico-médiatique, relayant des informations souvent non vérifiées, voire totalement erronées, mais qui traduisent l'inquiétude qui gagne les différentes strates de la société malgache, très majoritairement chrétiennes* ». Un sujet d'actualité pour *Lacroan'i*, qui juge que « *l'islamisation se donne des aises dans ce pays majoritairement chrétien* ».

La révision annuelle de la liste électorale, engagée le 1^{er} décembre, s'est achevée le 31 janvier avec une hausse de 5,2 % du nombre d'inscrits. La CENI n'a atteint que partiellement ses objectifs 2016. Un important travail reste à réaliser pour le toilettage de la liste électorale, la cartographie des bureaux de vote et la sensibilisation de la population, qui affiche son désintérêt pour les élections. La CENI se dit prête à organiser les élections territoriales en 2017 mais le pouvoir se refuse à confirmer les engagements pris devant la communauté internationale. La Commission insiste sur le respect de l'échéance de fin 2018 pour la présidentielle mais l'idée d'un report fait son chemin dans les allées du pouvoir, pour des motifs qui ne convainquent pas. « *Si le pouvoir s'aventurait à reporter ces élections cela pourrait encore mener une crise majeure* », avertit le porte-parole du Mapar.

L'Union européenne insiste sur une élection inclusive et sur la participation de tous les leaders politiques à la prochaine présidentielle. « *L'élection présidentielle de 2018 doit être représentative de toutes les forces politiques* », déclare l'ambassadeur de l'UE. Le président du parti HVM avait déclaré qu'en référence à l'Accord de Cotonou, les initiateurs de la « *révolution Orange* » et les anciens chefs d'Etat ayant fait l'objet d'une condamnation de justice pourraient être disqualifiés [allusion à Marc Ravalomanana, condamné par contumace pour la fusillade du 7 février 2009]. Le Kmf/Cnoe met en garde contre le risque d'exclusion de certains candidats à la présidentielle de 2018. L'initiateur de la « *révolution Orange* » clame haut et fort : « *rien ni personne ne m'empêchera d'être candidat en 2018* ». Le prochain cycle électoral bénéficiera d'un soutien de la communauté internationale à hauteur de 12 millions de dollars. Des doutes subsistent sur la capacité de l'Etat à apporter le complément. Omer Beriziky, ancien premier ministre de la Transition, a lancé un appel à la recomposition de la CENI, qu'il juge insuffisamment indépendante du pouvoir.

La ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, annonce l'élaboration d'une politique nationale pour l'engagement de la diaspora, forte en France de 140 000 membres, bien intégrés, peu frappés par le chômage et d'un niveau de qualification supérieur à la moyenne française.

Le « Grand océan Indien » : une zone où la compétition entre les grandes puissances fait rage, selon le constat présenté par le Centre d'étude diplomatique et stratégique (CEDS). Étant donné l'évolution de la conjoncture internationale, « *il nous faut anticiper toutes les éventualités afin d'éviter de mauvaises surprises* », déclare l'un des membres. La tournure que tend à prendre la conjoncture internationale ferait craindre en effet que cette compétition entre grandes puissances se transforme en conflits. Madagascar doit être en position de « *donneur d'alerte* ».

Une vedette rapide a été remise aux forces navales par le gouvernement américain. Objectifs : accroître la sécurité maritime, participer à la lutte contre les trafics et la pêche irrégulière, et probablement aussi, renforcer le dispositif américain de surveillance du trafic maritime dans l'ouest de l'océan Indien.

Fermeture des établissements Gülen. Le pouvoir aurait cédé aux exigences de la Turquie. Une décision de fermeture qui aurait pu être prise lors de la visite officielle de Recep Tayyip Erdogan en contrepartie d'une aide financière. 14 ressortissants turcs membres du personnel de l'un de ces établissements auraient été arrêtés et leurs passeports confisqués.

« **Impunité Amnesty International enfonce Madagascar** », titre *L'Express*, à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'ONG qui consacre deux pages à la situation des droits de l'homme dans la Grande île.

« **Déni de réalité et répression - Le SeFaFi dénonce les échecs du régime.** 15 ans que l'Observatoire ne cesse de dénoncer les dysfonctionnements dans la gouvernance du pays, sans aucun impact sur les dirigeants », écrit *Les Nouvelles*. « *Déni de réalité et répression, les ingrédients de l'échec* », tel est l'intitulé de son 15^e recueil de communiqués, portant sur l'année 2016, qui vient d'être publié.

Des attaques meurtrières de dahalo ont été à nouveau signalées, faisant plus d'une vingtaine de victimes.

Le Syndicat des magistrats avoue son impuissance face aux vindictes populaires. Le manque d'intransigeance, voire l'inertie de certains responsables dans l'application des lois et l'absence de sanctions à l'encontre des délinquants seraient notamment à l'origine de la défiance de la population envers les autorités. 14 personnes ont perdu la vie depuis le début de l'année, victimes de vindicte populaire. A Ambatolampy, le commissariat de police a été attaqué par la foule.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats fustige le non-respect du droit à la défense inscrit dans la Constitution. Cause, selon lui, de l'absence de confiance des citoyens envers la justice.

Des magistrats en conseil de discipline. Des mesures allant de la radiation jusqu'à de simples comparutions ont été prises à l'encontre d'une vingtaine de magistrats depuis juin 2016.

A Befandriana-Nord, des villageois ont lapidé et poignardé deux policiers. En représailles, une quarantaine de policiers armés en provenance de Mahajanga et d'Antsohihy auraient débarqué dans la commune et auraient mis à feu et à sang plusieurs localités. Le ministre de la sécurité publique conteste cette version des faits et menace les journalistes pour la diffusion de fausses nouvelles. *L'Express* maintient que près de 500 habitations ont été incendiées par le groupe de policiers. Un notable dénonce des maltraitements physiques ainsi que l'arrestation musclée de près de 400 personnes. Tenus en respect avec des armes de guerre, des villageois, dont des femmes et des enfants, ont été rassemblés dans une localité où ils ont été contraints de passer la nuit. Des prêtres de la région confirment les informations des médias. Le procureur de Mandritsara a également démenti la version des faits servie au public par la police nationale et sa prise de position a été relayée sur les ondes nationales par le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM). Près d'un millier de villageois sinistrés ont attendu en vain pendant 7 heures une délégation de l'exécutif, dont le ministre de la sécurité publique. « *Sur fond d'omerta grandissante, de rivalité et de remaniement ministériel que l'on dit imminent, l'affaire prend une tournure hautement politique, écrit RFI. En coulisse, on murmure que 'les intérêts politiques sont trop grands pour que justice soit faite'* ». Le procès des 26 villageois accusés du meurtre des deux policiers aurait dû se tenir incessamment à Antsohihy mais le tribunal se déclare incompétent. L'affaire devrait donc être traitée au niveau de la Cour suprême. Les notables et les élus de la région Sofia exigent la libération de tous les natifs de cette région qui ont été placés sous mandat de dépôt suite aux affaires de vindicte populaire.

Plusieurs rapt d'opérateurs économiques d'origine indienne ont encore défrayé la chronique. Un gendarme a été identifié comme étant le propriétaire d'un véhicule utilisé pour l'un des enlèvements. L'ambassade de France a été saisie par la famille de l'une des victimes, de nationalité française. Les proches ne souhaitent généralement pas l'intervention des forces de l'ordre de peur de représailles ou par crainte que certains éléments des forces de l'ordre soient complices des malfaiteurs.

Déclaration de patrimoine : la justice en ligne de mire. Sur 886 magistrats concernés, seuls 76 se sont conformés à cette obligation.

Une délégation de la Banque mondiale s'est rendu à Madagascar pour procéder à une évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il ressort de cette visite que la Grande île ne répond pas à l'attente et aux normes requises au niveau international.

Le DG du Samifin déplore que la justice ne donne pas suite aux affaires qui lui sont transmises. Sur les 130 dossiers transmis en 2016, 3 ont donné lieu à des sanctions et ce pour des affaires mineures. Cette piètre performance, rappelle-t-il, a été pointée du doigt par les experts de la Banque mondiale et l'organe régional de lutte contre le blanchiment en Afrique du Sud et de l'Est.

Le CICR s'alarme de l'explosion des chiffres de la détention préventive. Les détenus en attente de procès seraient au nombre de 10 000, soit 50 % de la totalité des détenus, 80 % chez les mineurs. La durée maximale de détention préventive de ces derniers devrait être réduite de moitié par rapport à celle des adultes, selon une loi publiée au J.O. en janvier. Le ministère de la justice tente de mettre en place des peines alternatives à la prison et de lutter contre **la sous-alimentation des détenus** en développant l'agriculture dans les camps pénaux. Le budget alloué par le ministère à la nourriture d'un détenu correspond à 750 grammes de manioc pour l'ensemble des repas quotidiens. La malnutrition a touché en 2016 319 détenus sur un effectif de 20 605 à mi-décembre.

Le mouvement de la société civile Rohy dresse un état des lieux de la corruption dans sept services publics parmi les plus décriés. Le projet bénéficie du soutien de l'UE. Objectif : mettre en place un système de « *labellisation* » de ces services afin d'inciter les agents concernés à fournir des prestations de qualité et exemptes de corruption.

Vente illicite de manuels scolaires, dons de l'UE. L'Union européenne et le ministère de l'éducation ont décidé de suspendre temporairement les livraisons au niveau des huit directions régionales de l'éducation nationale où le programme d'appui aux services sociaux de base-Éducation (Passoba-Éducation) est mis en œuvre.

Projet d'aquaculture engagé de manière illégale dans une aire protégée : deux personnes placées sous mandat de dépôt : une ancienne conseillère de la Primature et le maire de la commune d'Antsohimbondrona (Ambilobe). L'entreprise chinoise, dont la conseillère était la gérante, aurait défriché une dizaine d'hectares de mangroves du site protégé.

L'affaire de la carrière d'Anjozorobe rebondit. Un mois et demi après qu'un gendarme a été abattu dans la carrière de cristal par ses frères d'arme, le parquet remet en cause l'assignation ayant permis la réquisition des éléments qui ont ouvert le feu sur le défunt. Une affaire « *sensible* », l'un des fils du chef de l'Etat étant partenaire des exploitants de cette carrière.

Reprise envisagée des migrations vers les pays du Golfe. Le ministère de l'emploi, en collaboration avec l'OIM, étudie les conditions de cette réouverture jugée inévitable en raison du manque d'emplois disponibles pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. *Tribune* rappelle qu'une trentaine de jeunes femmes malgaches travaillant au Moyen-Orient sont décédées entre 2009 et 2014, victimes de mauvais traitements.

Le HCR se félicite de la réforme du code de la nationalité qui confère des droits égaux aux hommes et aux femmes en vue de la transmission de leur nationalité à leurs enfants. Cette refonte est une étape importante et encourageante sur la voie de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie, affirme-t-il.

Projet d'urgence pour la nutrition en région Analamanga : les objectifs assignés ne sont pas atteints. Le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans n'a pas diminué. Cet échec serait dû principalement au changement climatique qui compromet les récoltes et a eu un impact négatif sur la disponibilité alimentaire des ménages en situation de vulnérabilité.

Le créateur d'un groupe Facebook très populaire a été placé en garde à vue pour diffamation, atteinte à l'intégrité d'autrui et incitation à la haine par des artistes et par un député. Ce groupe, créé en juin 2015, a mis sous le feu des projecteurs diverses personnalités publiques, hommes politiques, hommes d'affaires et célébrités du show-biz avec de nombreux commentaires sarcastiques, parfois insultants et haineux. Le parlementaire aurait menacé l'administrateur du groupe d'un rapt contre rançon. Les internautes ont publié de nombreux messages de soutien au gestionnaire et ont demandé sa remise en liberté. Le code de la communication, tant contesté, ni la loi sur la lutte contre la cybercriminalité, ne précisent si l'administrateur est responsable ou complice des écrits publiés sur un forum, comme c'est le cas d'un directeur de publication ou d'un rédacteur en chef de journal. Son placement en garde à vue est pour le moins jugé disproportionné. *L'Express* juge malvenue cette « *chasse aux sorcières engagée par des politiques dont l'ordre public est le dernier des soucis* ». Le syndicat des artistes qui compte parmi ses membres plusieurs victimes d'insultes, a obtenu que tous les artistes concernés retirent leur plainte. Le député a fait de même mais la procédure pénale se poursuit. L'animateur est poursuivi pour incitation à la haine et atteinte aux bonnes mœurs.

Ilontsera veut calmer le jeu. A l'approche des élections, l'Observatoire des médias et de la communication (Ilontsera) recommande aux parties prenantes « *d'instaurer un environnement socio-médiatique et politique plus sain, réellement au service de la paix, de l'harmonie sociale et du bien commun* ». Pour Ilontsera, en effet, les conditions d'un affrontement médiatique entre les différents courants politiques durant la présidentielle de 2018 sont réunies.



Trafics de bois de rose. Enterrés dans des fossés, 200 rondins saisis, placés sous la surveillance de la gendarmerie, ont été dérobés à Antalaha. Soupçonné, le propriétaire a été placé en garde à vue. Quatre trafiquants de bois de rose ont été arrêtés à Mananara-Nord. Dénoncés par les prévenus, deux commanditaires, soupçonnés d'être à la tête d'un réseau, sont activement recherchés. Un bâtiment transportant 340 rondins de bois de rose cachés sous 35 tonnes de sel a été arraisonné près du cap Masoala et son équipage arrêté. La cargaison devait être livrée dans un port de l'Afrique de l'Est. Des complicités parmi les responsables politiques et administratifs locaux auraient entravé les investigations. Les services en charge des contrôles auraient subi des tentatives de corruption et des menaces de mort auraient été

proférées. Une « *unité spéciale mixte* » s'est lancée à la poursuite du navire à bord d'un remorqueur. « *L'arraisonnement ne s'est fait qu'à l'issue de près de deux heures d'échange de tirs* », indique une source militaire. Une délégation conduite par le premier ministre s'est rendu à Toamasina pour assister au débarquement des rondins. Le chef du gouvernement s'est engagé à faire toute la lumière sur ce dossier, précisant que de « *riches personnalités* » sont impliquées. Le propriétaire de navire et les 14 membres d'équipage appréhendés ont été déférés au parquet d'Antananarivo. L'Alliance Voahary Gasy se félicite de la fermeté du gouvernement dans cette

affaire mais attend que des peines exemplaires soient prononcées à l'encontre des donneurs d'ordre. Il rappelle que cinq cargaisons ont précédé cette tentative d'exportation illicite depuis le début de l'année.

L'ampleur du trafic de bois de rose entre 2009 et 2015 mise à nu par l'ONG Traffic. Selon cette étude, au moins 350 000 arbres ont été abattus illégalement à l'intérieur des aires protégées et au moins 150 000 tonnes de grumes, soit un million de rondins, ont été exportés illégalement vers diverses destinations dont la Chine, la Malaisie et Maurice au cours de cette période. La perte financière est estimée à plus de 500 millions de dollars.

La Coalition nationale de plaidoyer pour l'environnement (CNPE) réclame la libération de Clovis Razafimalala, son membre fondateur et activiste environnemental, détenu depuis 6 mois. La CNPE récuse sa mise en détention provisoire destinée, selon elle, à faire obstacle à la prise de responsabilité des communautés locales dans des conflits d'intérêt les opposant à des opérateurs, des fonctionnaires et des notables corrompus.

Trafic de tortues. Un consultant international et un gendarme de l'aéroport d'Ivato, placés en détention préventive depuis fin novembre, ont écopé de dix mois de prison ferme assortis de 30 millions Ar de dommages et intérêts. Les tortues avaient été braconnées dans des réserves naturelles.

Le ministère chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire fait le pari de la décentralisation de la gestion foncière, afin de « *réconcilier la population avec ses terres* ». Cette approche devrait permettre d'améliorer les résultats jugés encourageants de la mise en œuvre de la politique foncière de la Grande Ile, avec la mise en place de 520 guichets fonciers et la distribution de 180 000 certificats juridiques depuis le lancement de cette politique en 2006. Le ministre de l'agriculture et de l'élevage confirme la **création de Zones d'Investissements Agricoles (ZIA)** d'une superficie de 2 millions d'ha, constitués pour l'essentiel de terrains domaniaux inoccupés dont l'exploitation sera confiée à des investisseurs nationaux et internationaux.

La superficie des forêts naturelles s'est réduite de près de 50 % en une quinzaine d'années. La dégradation de ce patrimoine suit un rythme exponentiel, à raison d'une perte de plus de 5 millions d'ha sur la période. « *Il ne reste plus maintenant que 7 millions d'hectares de forêts naturelles sur les 12 millions d'ha enregistrés en 2002* », s'alarme le SG du ministère de l'environnement. L'Etat, en collaboration avec les acteurs de la protection de l'environnement, se fixe comme objectif la restauration de 4 millions d'ha de forêts d'ici 2030, dans le cadre de l'initiative AFR100 au niveau de l'Afrique, lancée à Paris en 2016 en marge de la COP21.

La réhabilitation du canal des Pangalanes est engagée, suite à l'accord intervenu lors de la visite du roi du Maroc. Les études de faisabilité techniques, financières et juridiques conduites par une agence marocaine devraient durer six mois.

La Gazette revient sur la question des gains que Madagascar est censé pouvoir retirer de son adhésion aux blocs économiques et commerciaux régionaux Comesa, Sadc et COI. La part de ces groupements dans le commerce de la Grande île demeure très faible et les bénéfices escomptés se font attendre. Les produits malgaches n'arrivent pas à s'imposer sur ces marchés extérieurs, alors que les produits égyptiens, mauriciens et depuis peu kenyans ont fait une percée remarquable.



La situation de la Jirama demeure un sujet de préoccupation majeur. Les délestages, qui ont pris de l'ampleur, ont été à l'origine de plusieurs mouvements de mécontentement. Le premier ministre a appelé la population à attendre que la réforme annoncée de la Jirama porte ses fruits. Le dossier fait partie des engagements pris dans le cadre du programme « *Facilité élargie de crédit* » négocié avec le FMI. L'institution a imposé la mise en place d'une nouvelle direction qui dispose de 3 mois pour engager des réformes en matière de gouvernance, de réduction des coûts et de chasse aux mauvais payeurs et aux branchements illicites. Le gouvernement s'est opposé à une nouvelle demande d'augmentation de la subvention accordée à la société d'Etat.

Le taux d'accès à l'eau potable n'est que de 35 % et il enregistre une tendance à la baisse en raison d'une gestion défectueuse des infrastructures et d'une insuffisance des financements accordés au secteur. La mauvaise qualité de l'eau est à l'origine de 35 % des diarrhées enregistrées chez les enfants en bas âge.

La hausse spéculative du prix du riz en cette période de soudure et l'insuffisance des précipitations saisonnières fait craindre une explosion sociale et l'aggravation de la malnutrition chronique qui touche plus de la moitié des enfants. Malgré plus de 2,6 millions de tonnes de riz produites chaque année, Madagascar n'est toujours pas auto-suffisant. 200 000 tonnes ont encore été importées en 2016. *L'Express* évoque une flambée des cours du riz encouragée par les « *opposants* » et rappelle que « *depuis la Ile République, le riz est*

devenu une denrée stratégique et politique ». Le pouvoir a annoncé des mesures d'urgence pour encadrer les hausses de prix des PPN et des carburants. Le premier ministre a appelé chacun « à faire preuve de patriotisme ».

Les pourparlers préalables à l'ouverture du capital de la compagnie Air Madagascar sont en bonne voie. Air Austral et Ethiopian Airlines sont les deux postulants arrivés en final. Air Madagascar bénéficie pour cette opération du soutien de la Banque mondiale. Lors de la dernière assemblée générale de la compagnie, le DG, Gilles Filiatreault - qui vient de mettre un terme à ses fonctions pour se consacrer au sauvetage d'une autre compagnie - a annoncé une perte de 35 millions d'euros pour 2015.

La polémique rebondit sur la mise en place de l'« Advance Cargo Declaration » (ACD). « Une arnaque », pour le Groupement des entreprises de Madagascar qui pointe du doigt le manque de transparence entourant l'utilisation de cette redevance censée « améliorer le degré de sûreté par rapport aux navires, aux marchandises et aux installations portuaires ». Ce nouveau mécanisme de contrôle de la chaîne logistique « ne répond à aucune exigence de la sécurité américaine », déclare l'ambassade des Etats-Unis, contredisant une note publiée par l'agence portuaire maritime et fluviale.